

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL. Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date (Du 21, Du 22, Du 23), Rq 3 p. 0/0, and 1/2 p. 0/0. Values range from 69 to 70.

A NOS LECTEURS.

Grandes Primes du Journal du Lot

Nos abonnés sont informés que les beaux ouvrages si richement illustrés et si attrayants par les sujets qu'ils traitent et par les noms de leurs auteurs, que nous leur avions offerts en Prime à des prix qui pour être très-modérés pouvaient ne pas s'accorder avec les intentions de dépense du plus grand nombre, viennent de subir une très-notable diminution.

Cette diminution a été commandée aux Editeurs par le désir de liquider cette grande publication dont il ne reste plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires et qui, sans aucun doute, ne sera jamais réimprimée.

Voici le tableau des Livres publiés et de leur prix de vente actuel :

- La Révolution Française, 2 vol. 80 fr. Les Reines du Monde, 1 vol. 20 fr. Les Galeries Publiques de l'Europe, 3 v. 75 fr. La Russie Historique, etc., 2 vol. 80 fr. Le Livre d'Or de la Peinture, 1 vol. 60 fr. Les Galeries Royales d'Angleterre, 1 v. 60 fr. Les Chefs-d'œuvre de l'Art chrétien, 1 v. 6 fr.

Nos abonnés trouveront dans l'acquisition de la totalité de ces ouvrages ou de ceux qui par leur sujet leur paraîtront davantage une occasion qui ne se reproduira jamais. — Les personnes qui sont capables de pouvoir décomposer le prix de fabrication de ce genre de Livres reconnaîtront que les prix ci-dessus ne sont pas la représentation même de ce que ces Ouvrages ont coûté.

Qu'on ne perde pas de vue que nous n'avons qu'un très-petit nombre d'exemplaires à la disposition de nos Abonnés et qu'il est hors de doute que nous ne pourrions satisfaire qu'aux premières demandes qui nous seront adressées.

Nos Abonnés peuvent venir examiner, dès à présent, dans nos bureaux, les magnifiques Ouvrages qui composent cette Prime exceptionnelle.

OUVRAGES ILLUSTRÉS ET RICHEMENT RELIÉS

Album DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, contenant 60 planches de toutes les batailles. — Beau vol. de salon, 22 fr.

Le livre Rouge (histoire de l'échafaud en France)..... 12 fr.

Les environs de Paris.... 6

Causeries de la mère.... 8

Contes de Fées..... 7

Les mémoires du roi Jérôme 7 volumes brochés..... 12

Tous ces ouvrages sont exposés dans nos bureaux.

AVIS AUX ABONNÉS.

Par une combinaison des plus heureuses dont nous voulons faire profiter nos abonnés, nous nous sommes entendus avec un éditeur de Paris, pour fournir aux meilleures conditions possibles les séries suivantes d'ouvrages que nous délivrons dans nos bureaux avec des réductions considérables, ainsi que nos lecteurs vont pouvoir le reconnaître :

- 1^{re} Combinaison. OUVRAGES IN-18 DE VICTOR HUGO. 2 v. Les Travailleurs de la Mer.... 7 f. 10 vol. Les Misérables.... 55 » 1 vol. Chansons perdues et des bois.... 3 50

2^{me} Combinaison. LA RÉVOLUTION, par LOUIS BLANC (Edit. de Bibliothèque). — 13 vol. in-18, à 3 f. 50 soit 45 f. 50 que nous donnons pour 26 francs (port en sus).

TOUR DU MONDE (le). Nouveau journal des voyages, publié sous la direction de M. E. CHARTON et illustré par nos plus célèbres artistes. Année 1868, formant soit un seul volume broché, 25 fr.; relié, 27 fr., 30 fr. et 32 fr., soit deux volumes (un volume par semestre).

Cahors, le 23 Décembre 1868

Vendredi, fête de la Noël, nos ateliers restant fermés, le Journal du Lot ne paraîtra pas Samedi prochain.

BULLETIN.

Par décret en date du 17 décembre, M. de Lavalette est nommé ministre des affaires étrangères en remplacement de M. de Moustier dont la démission est acceptée ;

M. de Forcade de La Roquette est nommé ministre de l'intérieur ;

M. Gressier est nommé ministre de l'agriculture et du commerce ;

M. le marquis de Moustier est nommé sénateur.

Dans sa partie officielle le Moniteur contient un rapport adressé à l'Empereur par M. de Forcade sur l'enquête agricole. Il se termine ainsi :

« Bientôt l'œuvre entière sera terminée, et l'enquête agricole restera comme un monument élevé à la plus grande de nos industries, comme un témoignage durable de la sollicitude de l'Empereur pour les intérêts de ces populations des campagnes, si fortes au travail, si économes dans leurs habitudes, si fermes dans leur bon sens, enfin, si fidèles à la dynastie des Napoléons, qui personnifie pour elles les bienfaits et les idées de la société moderne, les garanties de l'ordre public et les traditions de la grandeur nationale.

Le Moniteur du 20 publie, au sujet des affaires de la Grèce, la note ci-après :

Ainsi que nous l'avons fait pressentir, l'incident de l'Enosis paraît devoir se dénouer pacifiquement. Les grandes puissances signataires du traité de 1856 continuent, d'un commun accord, à agir dans le sens de la conciliation. »

Les correspondances de Constantinople racontent que de fréquents conseils des ministres sont tenus au palais du Sultan. L'escadre ottomane envoyée dans le golfe de Vols a pour mission de mettre en état de blocus la côte Est de la Grèce. Un corps de troupes va être réuni sur la frontière de terre pour

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 23 Décembre 1868. (N° 20)

LE DRAME

Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

XIV suite

— Mais, pourquoi ? demanda, étonnée la belle Léna. — Pourquoi !... ah ! vous le comprenez bien vous qui êtes tout sentiment et amour, parce que cela me rend jaloux !...

C'était la première fois que Severino prononçait un mot qui ne laissait plus aucun doute dans l'esprit de la femme. Aussi demeura-t-elle silencieuse, et son regard se détourna de celui du jeune homme.

Severino se rapprocha d'elle et lui prit la main. — Léna, vous ne voulez pas que je vous dise un peu ; je vous aime, et pourtant vous le savez bien !... Vous n'ignorez pas l'état de mon cœur

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

le cas où des bandes de volontaires organisées sur le territoire hellénique viendraient à envahir la Thessalie et la Macédoine.

On dit à Paris que les représentants des puissances étrangères ont été informés confidentiellement que les modifications ministérielles qui viennent d'être effectuées n'impliquaient aucun changement dans la politique générale, et que particulièrement au sujet des affaires d'Orient, l'attitude du cabinet des Tuileries resterait la même. Quant à la cour de Rome, le gouvernement impérial aurait adressé par le télégraphe, à Sa Sainteté, les déclarations les plus rassurantes.

On a fait beaucoup de commentaires ces jours-ci sur le voyage que le général Cialdini, après avoir traversé Paris, vient de faire en Espagne. Nous croyons savoir que le prétexte avoué du général est de vendre les terres de sa femme, qui est née espagnole, et de régler les intérêts des enfants du général Fanti, dont il est le tuteur, et dont la mère est aussi espagnole.

Mais il paraît qu'en outre le général a été chargé secrètement par M. Menabrea de lui rédiger un rapport fidèle sur l'état des esprits en Espagne et d'informer le gouvernement provisoire que le prince de Carignan décline toute prétention à la couronne d'Espagne.

Aucun télégramme d'Athènes ne confirme jusqu'ici le bruit, rapporté dans une dépêche turque de la retraite du ministre Bulgaris, suspect d'incliner vers une solution amiable du différend avec la Porte.

On mande de Constantinople, 19 décembre, qu'une commission spéciale, nommée par le gouvernement, siège chaque jour au ministère de la police pour l'exécution de la décision relative au départ des sujets grecs dans le délai qui a été fixé.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Madrid, 20 décembre.

La Gazette de Madrid publie un décret de M. Zorilla aux termes duquel le conservatoire

et toute la passion qui me brûle et me consume ! Il est impossible que vous n'avez pas deviné qu'il y a des heures où ma pensée se reportant sur vous, je deviens presque fou de joie, de désespoir et de rage !...

— Oh ! je vous en prie taisez-vous !... laissez ma main !... Mais Severino la couvrait de baisers de feu. Léna se dégagait de ses étreintes, et s'enfuit de l'appartement, mais sans un mot de colère, sans un geste de reproche.

Pauvre Léna ! elle s'effrayait d'un amour qu'elle pressentait bien, mais qu'elle n'avait jamais connu ! Son ardente nature frissonnait sous son influence envahissante, mais son cœur défiant la retenait.

Severino sortit de l'hôtel Monterossi tout ému de cette scène, et presque heureux, car, par sa connaissance du cœur féminin, il voyait le succès dans l'avenir. — Or, quel était le plan du jeune Suédois ? Posséder d'abord, pour épouser ensuite ; — car on épouse toujours une belle maîtresse plusieurs fois millionnaire.

Mais nous, qui jouissons du privilège de prévoir bien des événements, en face des obstacles imprévus qui vont surgir dans la suite de ce récit, nous ne pouvons que faire des vœux pour le succès des projets de Severino.

Le lendemain de cette scène, au bois, la voiture de la comtesse de Monterossi se croisa avec celle d'Elva. Léna considéra l'ancienne maîtresse de Severino avec un regard étrange. C'est dans ces

de musique est dissous et sera remplacé par une école nationale de musique où l'on enseignera le solfège, le chant, l'instrumentation, l'harmonie et la composition.

Une circulaire de M. Orfiz, ordonne aux juges de première instance de recueillir et de transmettre au ministère de la justice, à partir du 1^{er} janvier 1869, tous les documents nécessaires pour l'établissement d'une statistique criminelle.

La Gazette constate qu'à Madrid les élections continuent avec le plus grand ordre et la plus grande régularité.

La Gazette publie aussi des télégrammes des provinces, dont quelques-uns constatent que les nominations des bureaux ont été faites dans un sens monarchique libéral.

Un télégramme du gouverneur de Saragosse annonce qu'à Remolinos, près d'Ejea de los Caballeros, un conflit a eu lieu dans l'après-midi entre les deux partis qui divisent ce village. On a envoyé sur les lieux une compagnie de troupes avec le député de la province. Le conflit n'avait rien de politique. Le reste de la province est tranquille.

On lit dans la France au sujet des changements ministériels :

« Il serait difficile de penser que ces changements de personnes correspondent à un changement de politique. La politique impériale s'est caractérisée par des actes significatifs qui prouvent qu'elle est nettement libérale à l'intérieur et loyalement pacifique à l'extérieur ; on peut dire que le choix des hommes éminents qui sont appelés aujourd'hui à la direction des affaires publiques accentue cette double tendance.

« M. le marquis de Lavalette représente, dans les relations internationales, des idées de conciliation et de justice qui n'enlèvent rien à l'énergie avec laquelle doivent être défendus les intérêts et l'honneur d'un grand pays, mais qui sont toujours une force pour la solution des questions délicates.

« M. le marquis de Moustier a été l'organe de cette politique ferme et conciliante, dans des moments difficiles, notamment lors de l'affaire du Luxembourg à failli provoquer un grave conflit entre la Prusse et la France. C'est surtout à l'état de sa santé, dont le sentiment de ses importants devoirs ne lui permettait pas de s'occuper comme il était nécessaire, que M. de Moustier doit une retraite prématurée qui prive l'Etat de ses services.

« M. de Forcade La Roquette est un des

situations, insignifiantes en apparence, que la nature physique de la femme se révèle.

Pour Severino la glace était rompue. Depuis la dernière scène que nous avons dite, ses entrevues avec Léna étaient des assauts et des luttes. La jeune femme surprise tout-à-coup se défendait avec l'énergie d'un cœur résolu, d'une nature supérieure se révoltant contre la violence, la folie, la fièvre.

Elle redoutait presque cet homme, et lorsqu'il se présentait elle n'avait pas la force de ne pas le recevoir.

Il y eut surtout entre eux deux une scène terrible de passions, — la dernière, — une de ces scènes magnifiques par le réalisme brutal et pour la narration de laquelle nous nous défilions de nos forces.

Un soir, Severino se présenta chez la comtesse, elle était seule. Mais, cependant, monsieur, si vous éprouviez pour moi l'affection dont vous me parlez sans cesse, il me semble que vous me respecteriez. Il est tard et je suis seule. Vous voulez donc que je vous refuse ma porte ?

Severino lui tenait les mains et n'avait pas l'air de comprendre ce qu'on lui disait.

— Il est tard, dites-vous, voulez-vous que je me retire ?

— Mais, c'est pour les gens que je vous dis cela.

— Ah ! les gens !... c'est vrai, il y a des êtres qui sont là, autour de vous, et dont il faut s'in-

esprits les plus largement et les plus sincèrement dans l'ordre économique. Il est de la grande école des Cobden et des Gladstone. — Or, quand on veut la liberté économique, on veut nécessairement la liberté politique dans tout ce qu'elle a de compatible avec le maintien de l'ordre public et le respect des lois. M. de Forcade La Roquette a pu étudier profondément, dans un département où s'élaborent les questions du travail, tous les problèmes qui résultent de l'avènement des masses à la vie publique. Questions complexes qui sont l'effet inévitable de la transformation sociale par laquelle nous passons et qui forment le noyau même du suffrage universel.

« M. Pinard, pendant son passage aux affaires, s'est trouvé aux prises avec de sérieuses difficultés et des mouvements d'opinions et de partis qui ont pris souvent la forme d'un danger public. Il a fait appliquer la loi avec une énergie qui, d'ailleurs, n'est qu'un devoir de la part du Gouvernement. On peut penser néanmoins, et nous l'avons dit nous-mêmes, qu'il est des circonstances où la légalité stricte est dominée par l'intérêt politique. On peut supporter, sans crainte, la liberté, même avec ses écarts, lorsqu'on est aussi fort que l'Empire et aussi sûr de l'adhésion du pays.

« L'entrée de M. Gressier aux affaires est, si nous ne nous trompons pas, le premier exemple d'un ministre directement pris dans la Chambre. C'est un hommage à l'influence de cette majorité profondément conservatrice, mais franchement libérale, dont M. Gressier s'est montré un des plus remarquables représentants. On connaît le talent de parole de l'honorable député ; ses rapports sur les lois de finances ont prouvé son expérience pratique. Nous espérons qu'il continuera au ministère du commerce et des travaux publics les traditions si libérales qu'y rappellent les noms de ses prédécesseurs, MM. de Forcade et Rouher.

NOUVEAU COUP AUX COALITIONS

Dans un article où il apprécie le rôle politique de M. Berryer et où il combat les principes de la légitimité, M. Guéroult s'exprime ainsi :

« Entre eux et nous, où est le terrain de l'alliance ? Quelle force pourrions-nous trouver dans la confusion des idées, dans la promiscuité des doctrines, dans la juxtaposition de

quêter... je l'avais oublié... pardonnez-moi un peu, parce que je vous aime tant que j'en perds la tête !...

— Mais vous me faites peur !

— Oui, je dois vous faire peur, car je suis fou, et l'on a toujours peur d'un fou !... Mais croyez-vous donc que l'on puisse conserver sa raison ici !... dit-elle, Léna, le croyez-vous ? Cette atmosphère dans laquelle vous vivez est imprégnée de vous-mêmes, vous ne comprenez pas que cela enivre !...

La jeune femme mit ses mains sur son front comme pour reprendre son sang-froid et dominer cet homme.

— Oh ! Severino, ayez pitié de moi !... Tenez, je vais vous faire un aveu ; c'est un pauvre cœur qui se confie à vous, et vous n'en abusez pas, n'est-ce pas ? Oui, je vais vous faire un aveu... Je suis jeune, je suis veuve, je suis même une femme du monde parisien, eh bien, malgré cela je suis un enfant. Je ne sais rien de la vie des passions, rien des hommes... Dans mes rêves de jeune fille il m'est surgi des hallucinations étranges, des joies folles, des bonheurs extravagants ; mais c'était maladif, fiévreux, et je les repoussais comme des cauchemars. Oui, ce n'était pas vrai, car, depuis, cela ne s'est pas réalisé, j'ai vécu avec lui comme je voudrais vivre encore !... Vous le voyez, je suis digne de votre pitié, et je vous en supplie, n'égariez pas ainsi mes sens et ma raison !

Le jeune homme l'avait écoutée avidement, son

deux programmes contradictoires ? Ce mariage incestueux de la souveraineté nationale et du droit divin n'aboutit qu'à jeter la confusion dans les esprits et le scepticisme dans les âmes. Que signifierait le triomphe des hommes, s'il fallait l'acheter par la ruine ou la prostitution des principes ?

» Que chacun combatte pour sa cause, visière levée et enseignes déployées. Mieux vaut une défaite franche qu'une victoire équivoque, susceptible de mille interprétations contraires. La coalition des personnes sans l'alliance des principes, ne saurait s'élever au-dessus des proportions d'une intrigue.

» Nous ne croyons pas aux intrigues. Toutes ces petites habiletés d'un autre temps, ces savantes manœuvres de couloirs, qui auraient obtenu tant de succès dans des collèges de 150 électeurs, ne sont pas même comprises par les gros bataillons du suffrage universel.

M. Guérout a raison : il n'y a de dignité pour les partis que dans le respect de leurs principes et dans l'indépendance de leurs opinions. Les coalitions où ils s'égarent, ne sont pas des alliances ; ce sont des défaillances, ou plutôt, comme dit M. Guérout, ce sont que des intrigues où, pour un but équivoque, on sacrifie tout, même l'honneur.

» Nous ne doutons pas qu'aux prochaines élections l'Opinion nationale ne se rappelle ces vérités.

(P. PRADIER-FODÉRÉ. — France.)

LES FAITS ACCOMPLIS

Une curieuse et instructive discussion vient de s'élever entre M. Louis Blanc et M. Emile de Girardin. Elle se résume dans les mots qui terminent une lettre de M. Louis Blanc.

« Vous êtes pour les faits accomplis. Je suis pour les faits dignes d'être accomplis »

M. de Girardin répond à cette distinction, qui est un reproche, par des observations pleines de bon sens et de vérité.

« Et moi aussi, mon cher confrère, écrit-il à M. Louis Blanc, je serais pour les faits dignes d'être accomplis de préférence aux faits accomplis s'il y avait un juge suprême pour les distinguer, les trier, les séparer ; mais ce souverain juge n'existe pas ; ce que les uns approuvent, d'autres le réprouvent ; ce que ceux-ci, réprouvent, ceux-là l'approuvent. Tel qui glorifie la révolution du 19 septembre 1868 en Espagne flétrit le coup d'Etat du 2 décembre 1851 en France ; et tel qui a flétri le coup d'Etat du 2 décembre glorifie la révolution du 19 septembre.

« J'ai pour principe qu'en politique on ne saurait faire courir trop tôt la prescription ; aussi, dès le lendemain du 24 février, quoique je ne fusse pas républicain de la veille — loin de là, — me suis-je hâté de me rallier à la République. qui s'était imposée à ma raison sous ce nom : « le fait accompli. »

« C'est au même titre de « fait accompli » que s'est imposé à moi l'Empire de 1852, ayant pour lui, comme la République de 1848 l'avait eue pour elle, la sanction du suffrage universel.

« Si nous ne finissons pas par accepter le suffrage universel pour souverain juge des faits accomplis, à quel juge moins suspect et plus inflexible en appellerons-nous ?

« Si vous en connaissez un autre qui mérite plus de confiance que le vote uni-

versel, rendez-moi donc, mon cher confrère, le service de me l'indiquer, car je n'en connais pas. »

La France, qui reproduit ce passage, le fait suivre des réflexions suivantes :

« Il est impossible de raisonner plus clairement et plus juste.

» Il faut dans toute société, un principe supérieur qui subordonne les intérêts privés aux intérêts généraux, les partis à la souveraineté publique, la volonté des individus aux vœux du pays.

» Ce principe est le suffrage universel qui donne à toutes les opinions le moyen de se produire, et à la majorité le droit de prononcer.

» Il n'y a pas de décision légitime en dehors de l'arrêt solennel rendu par tout un peuple réuni dans ses comices souverains.

» Si la chose jugée par les tribunaux est une vérité légale qui ne souffre plus de contradiction, la chose jugée par le suffrage universel est une vérité sociale qui tranche entre les partis la question posée devant le scrutin populaire.

» Chacun pouvant se faire juge de la moralité et de l'utilité du fait accompli ou du fait à accomplir, ce serait l'anarchie dans la société et la force remplaçant le droit.

» En politique, c'est-à-dire dans un ordre d'idées et de faits où tout est essentiellement contingent, relatif, accidentel, selon les circonstances, les temps, les mœurs publiques, il ne peut y avoir qu'un juge suprême entre toutes les opinions contraires : c'est tout le monde. Quand un peuple entier, appelé à manifester ses sentiments, a décrété la forme de gouvernement qui lui convient ou sanctionné un acte soumis à son approbation, il faut s'incliner.

» Nous ne poussons pas cependant la doctrine du fait accompli jusqu'à l'extrême. Le fait accompli n'est légitime que si la souveraineté nationale l'a consacré ; autrement, œuvre d'une force triomphante, une autre force triomphante peut le renverser à son tour.

» Un pays est toujours libre de statuer sur les intérêts essentiels, et cette liberté constitue le droit social dans sa plus haute expression.

» Que reste-t-il aux minorités vaincues par le suffrage universel, c'est-à-dire par la volonté nationale ? Il leur reste le droit d'éclairer l'opinion, en exposant pacifiquement leurs doctrines et en cherchant à y convertir la majorité. Mais pour cela, ce n'est pas le pouvoir qu'elles doivent, comme nous l'avons dit plus d'une fois, combattre, ce n'est pas à lui qu'elles doivent imputer la responsabilité d'un état de choses que la nation a librement voulu et accepté ; car le pouvoir n'est qu'un mandataire qui existe et gouverne par la volonté et suivant la volonté du plus grand nombre. C'est à la nation elle-même qu'elles doivent s'adresser ; c'est aux élections qu'elles doivent agir, c'est-à-dire là où est le seul souverain juge du gouvernement et des partis. — J. COHEN.

« Les élections générales au Corps législatif doivent avoir lieu au mois de mai prochain, c'est-à-dire dans un délai de cinq mois. Si l'on considère qu'aux termes de la loi, un délai de six mois est accordé au pouvoir exécutif pour le remplacement des sièges vacants, on arrive à se demander s'il est bien

Les Elections partielles.

On lit dans l'Etendard :

« Les élections générales au Corps législatif doivent avoir lieu au mois de mai prochain, c'est-à-dire dans un délai de cinq mois. Si l'on considère qu'aux termes de la loi, un délai de six mois est accordé au pouvoir exécutif pour le remplacement des sièges vacants, on arrive à se demander s'il est bien

part, je tiens à mon bonheur je veux être respecté de moi-même... et du moins cet homme m'honorera encore... et la comtesse de Monterossi pourra sortir le front haut, et mépriser encore les Elva qu'elle rencontrera sur son passage.

Mais de ces deux réflexions, émanant l'une de la chair, l'autre de l'esprit moral quelle est celle qui triomphera ?

Severino était toujours aux pieds de Léna. — Et vous pensez me calmer en me disant cela... Oh ! ne me parlez pas de lui, car vous n'êtes pas veuve !... Vous venez de me l'avouer, vous êtes toujours la jeune Napolitaine avide de connaître l'amour, le cherchant vainement chez celui qui vous épousa, mais qui ne sut même pas être votre amant une heure !... Vous osez me dire que vous ne connaissez rien de la vie, et vous prétendez que mon âme se taise, que mon cœur se soutienne et que mon sang s'apaise !... Oh ! mais, c'est insensé, cela !... O Léna, ne me regardez pas de la sorte, ne vous effrayez pas, car je vous adore comme la plus pure des jeunes filles, et vous aimez et vous désirez comme la plus magnifique des femmes !...

La comtesse ne pouvait plus parler. Le jeune homme l'enveloppait de ses bras, la brûlait de ses regards... la fascination, le magnétisme la transportait. Elle subissait cette influence envahissante ; jamais elle ne s'était montrée si belle. Dans la lutte ses cheveux s'étaient défaits, elle était pâle, ses yeux paraissaient égarés, ses lèvres frémissantes...

« Oh ! grâce ! grâce ! je n'ai plus la tête à moi laissez-moi... laissez-moi fuir !... »

« Fuir, lorsque je vous vois aussi splendide, enivrante, enivrée !... »

Léna se débattait, marchait au hasard, et le jeune homme tombé à ses genoux se traînait après elle...

« Léna, vous ne voulez pas m'aimer ?... »

« Non, non !... »

« Vous ne voulez donc pas partager avec celui que vous avez ensorcelé le bonheur qu'il attend de vous !... »

Et le jeune Suédois redressé tenait la comtesse à bras le corps.

« Léna, égarée, fascinée, exaltée même, n'avait plus conscience ni de sa situation, ni de ses paroles. — Tu ne veux pas m'aimer ? disait tout bas cette voix à l'haleine brûlante... »

« T'aimer !... Oh ! ne me parlez pas ainsi !... »

« Oh ! tu ne te doutes pas de ce bonheur ! enfant... »

« Oh ! si !... »

utile, s'il est même convenable de procéder à l'heure qu'il est, à des élections partielles, et de convoquer trois ou quatre collèges électoraux pour élire des députés dont le mandat durerait précisément trois mois.

» Nous ne serions pas étonnés d'apprendre que le Gouvernement, usant de son droit constitutionnel, s'abstint de convoquer les électeurs des Bouches-du-Rhône, de l'Aube, de l'Aveyron et de la Somme, avant le terme des élections générales éloigné de moins de six mois de la date où la succession de MM. Berryer, Auguste Chevalier, Rambourgt et Gressier a été ouverte. »

Extérieur

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 19 décembre :

« La Correspondencia dit qu'une émeute a eu lieu aujourd'hui à Toro, à l'occasion des élections. La milice citoyenne attaquée a dû rétablir l'ordre avec l'aide de la garde civique. Un homme a été tué. La Correspondencia fait connaître l'existence d'un vaste complot carliste. Mais elle ne croit pas que la levée de boucliers ait lieu dans les premiers jours de janvier. Les chefs carlistes attendraient que la lutte devint plus vive entre les divers partis libéraux, afin de présenter leur bannière comme une espérance de tranquillité pour le pays. La Correspondencia se dit instruite de tout, et promet de tenir ses lecteurs au courant. »

Pour extrait : A. Layrou.

ROME

On nous écrit de Rome, le 19 décembre 1868 :

« On espère, vous disais-je samedi dernier, qu'aucune condamnation capitale ne sera prononcée contre les individus impliqués dans le procès Ajani. »

Or, on se trompait. Ajani et un de ses co-accusés, nommé Luizzi, lequel n'a guéri que par miracle des blessures qu'il avait reçues, en défendant l'entrée de la maison, ont été condamnés à mort ; cinq autres garibaldiens aux galères à perpétuité ou à temps.

Ce jugement, rendu quelques jours après l'exécution de Monti et de Tognetti, et quatorze mois après l'insurrection de Rome, produit l'impression la plus douloureuse sur l'opinion publique. On objecte qu'il y a entre l'affaire Monti et celle-ci une différence énorme. Ajani et ses amis ont résisté indument à la force publique, qui voulait pénétrer chez eux au nom de la loi, mais cette résistance absurde n'avait pas le caractère d'une tentative dirigée contre le gouvernement ou contre l'ordre public.

Battus le 22, ils s'étaient retirés dans une maison amie, en attendant le moment de s'enfuir de Rome ou de reparaître en public. La lutte désespérée qu'ils ont soutenue contre les soldats n'a causé que de légères blessures à trois assaillants et a coûté la vie à seize assaillis, entre autres à une amie de la maison, M^{lle} Judith Arquat, jeune et belle transtévérine qui se trouvait là avec son mari et ses deux fils.

A cela, il y a des gens qui répondent que ces garibaldiens n'avaient pas abandonné l'espoir de reprendre l'offensive, que, le matin même, ils avaient assassiné un zouave passant près de leur maison, et qu'ils devaient, dans l'après-midi, attaquer la prison St-Michel, mettre en liberté les détenus politiques et soulever le Transtévère.

Vous vous rappelez que le réquisitoire

Mais tout à coup, la femme vaincue redressait son cerveau affolé, envahi par l'ivresse.

« Viens !... murmurerait-il tout bas en l'attirant à lui. — Léna par un mouvement vigoureux se dégagea de ses étreintes. Elle fit deux pas au fond de la chambre, et, d'un geste d'une ampleur tragique, elle entrouvrit les tentures d'une alcove.

« Voici le lit du comte de Monterossi, dit-elle d'une voix stridente. — Eh bien ? fit Severino comme frappé de stupeur.

La comtesse, ayant reconquis ses forces, transformée, reprit :

« Voici le lit de Monterossi qui fut mon mari. C'est à ce chevet, qu'avant de mourir, il vous sera la main.

« Eh bien ?

« Eh bien ! je vous attends !... répliqua-t-elle grande et superbe comme une statue de marbre.

On eût dit que cette femme venait d'évoquer un spectre : Severino la tête dans ses mains s'écarta à reculons et disparut.

Demeurée seule, Léna s'agenouilla auprès du lit et s'écria :

« Ombre de mon mari, toi qui m'as inspirée à l'heure de la défaillance, merci !... »

« Qui... Oh ! je suis folle !... Partez, laissez-moi !... »

« Qui... Oh ! je suis folle !... Partez, laissez-moi !... »

« Qui... Oh ! je suis folle !... Partez, laissez-moi !... »

du ministère public contre Monti et les autres condamnés fut livré à la publicité plus d'un mois avant le jugement, comme si le gouvernement eût voulu sonder l'opinion. Cette fois, ordre a été donné de ne publier le réquisitoire qu'après le jugement, et comme les condamnés se sont pourvus en révision contre la sentence de la première Chambre (primo turno) de la Consulta et doivent être jugés de nouveau par les Chambres réunies (a turni riuniti), le réquisitoire n'est pas encore connu et ne le sera pas avant une dizaine de jours. Ajoutez à cela que, non seulement les débats ont eu lieu à huis-clos, comme le prescrit la loi pour les procès politiques, mais que les précautions les plus minutieuses ont été prises afin que rien ne transpire au dehors avant le moment voulu. En sorte que le public apprendra, en même temps, de quels crimes étaient accusés les condamnés et qu'elle peine leur a été infligée !

Néanmoins, vous voyez qu'on a fini par savoir qu'il y a deux garibaldiens condamnés à mort et cinq condamnés aux galères, et qu'ils viennent de se pourvoir en révision. Quant à l'assassinat du zouave, on tient pour douteux que le ministère public parvienne à le rattacher à l'affaire Ajani. En ce qui regarde les intentions des hôtes d'Ajani, on répond à admettre que 60 ou même 100 insurgés, si ardens et si bien armés qu'ils puissent être, aient conçu la folle pensée de revenir à la charge trois jours après un échec général et de prendre d'assaut une prison qui est une vraie forteresse.

Il paraît que, sur le moment, on croyait les insurgés plus nombreux et barricadés dans tout un groupe de maisons, car il était question d'envoyer deux pièces d'artillerie sur les lieux. Si j'ai bonne mémoire, cette idée avait été suggérée par le général français Prudhon, qui précéda de quelques jours l'expédition française pour diriger les travaux de défense.

Le 25, comme le 22, la police ne savait rien de la position et des intentions des garibaldiens. Ce qui le prouve, c'est que, le 22, elle les laissa faire sauter une caserne, et que, le 25, sans une délation tout-à-fait fortuite qui lui fut faite par un cordonnier, à 10 h. du matin, elle n'aurait jamais su ce que les gens du quartier savaient tous par le même, que des garibaldiens se tenaient cachés chez Ajani depuis le 22. Naturellement, comme toutes les polices du monde, elle a prétendu après coup qu'elle savait tout.

Je ne crois pas, comme certains journaux italiens, que l'exécution d'Ajani et de Luizzi provoquerait une révolution à Rome, mais il est hors de doute que si le Pape ne leur fait pas grâce, la population en sera douloureusement impressionnée. Et cela s'explique : Monti et consorts avaient compromis la vie des habitants de tout un quartier ; Ajani et ses hôtes n'ont exposé que leurs propres personnes.

On doit fusiller après-demain, à San-Felice, près de Terracina, deux brigands. Passe pour ceux-là on n'en fusillera jamais trop.

Pour extrait : A. Layrou.

Nouvelles du jour

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

« On assure que, par suite des modifications ministérielles qui viennent d'avoir lieu, M. de St-Paul quitte le ministère de l'intérieur. Il serait remplacé, comme directeur-général, par M. Sencier, préfet du Nord.

L'ancienne division de la presse est abolie avec M. Aylic Lauglé pour tout chef.

M. Savoye, auditeur au conseil d'Etat, qui était chef du cabinet de M. de Forcade au ministère des travaux publics, passe à l'intérieur dans les mêmes fonctions.

M. Schneider, qui avait passé récemment quelques jours à Paris, vient de reprendre sa résidence au palais Bourbon.

L'Empereur est allé hier rendre visite à S. M. Isabelle II.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial se sont rendus en voiture au pavillon de Rohan ; la Reine attendait LL. MM. au pied de l'escalier de l'hôtel, accompagnée du roi et du prince des Asturies.

La visite a duré près d'une heure.

Une demi-heure plus tard, la reine et le roi étaient reçus aux Tuileries avec le cérémonial usité.

On annonce un prochain manifeste du duc de Montpensier aux Espagnols. En voici, d'après la Correspondencia le contenu :

D'abord, le prince acceptera la couronne d'Espagne si elle lui est offerte par les Chambres et pas autrement. Puis dans le cas où l'assemblée proclamerait la république, il la reconnaîtrait et, en qualité de simple citoyen, fixerait son séjour en Espagne, la patrie de ses enfants, et au bonheur de laquelle il met toute son ambition.

Depuis quelques jours, on remarque l'arrivée à Paris d'un grand nombre de riches familles espagnoles, dont le départ de la Péninsule a été déterminé par la crainte de voir se renouveler en Espagne les événements dont Cadix a été le théâtre.

Pour extrait : A. Layrou.

Correspondance Parisienne

Paris, le 19 décembre 1868.

Vous connaissez par le Moniteur les modifications de personnel dans les Conseils du Gouvernement. A l'exception de M. Gressier, député qui est chargé du portefeuille du commerce et de l'agriculture, les noms nouveaux de l'intérieur et des affaires étrangères appartiennent à des personnages qui ont déjà marqué dans la direction active de la politique impériale, et si l'arrivée de M. le marquis de Lavalette est considérée à bon droit comme un gage rassurant pour la paix européenne, la nomination de M. de Forcade au ministère de l'intérieur est envisagée avec faveur par l'opinion publique.

M. Gressier s'est distingué à son tour à la tribune législative.

L'avenir nous permettra de porter un jugement plus étendu sur la portée de ces changements et sur le caractère des nouveaux titulaires désignés par les décrets du Souverain.

M. de Moustier, récemment éprouvé par l'état de sa santé, est nommé sénateur.

M. Pinard quitte le ministère après avoir rempli, une année durant, de hautes fonctions que les libertés nouvelles de la presse et des réunions publiques ont rendues importantes et laborieuses à la tribune comme au poste de l'intérieur.

L'intérêt des nouvelles appartient à la politique extérieure.

D'après une dépêche de Constantinople, en date d'hier, un engagement aurait eu lieu entre la frégate turque montée par l'amiral Hobbart et le vapeur grec Enosis, dans le port même de Syra. Le navire grec ayant tiré sur le bâtiment ottoman, l'amiral turc l'aurait poursuivi jusqu'à Syra, et sur le refus des autorités helléniques de lui livrer le corsaire, l'aurait coulé bas. Ce fait, qui mérite encore confirmation, ne saurait en aucun cas rendre plus difficile la tâche pacifique des puissances garantes. Le gouvernement ottoman s'étant fait justice jusqu'à un certain point, pourrait se prêter davantage aux efforts conciliants de la diplomatie. Je ne puis donc que répéter ce que je vous ai dit ces jours derniers : l'espoir n'est pas perdu de voir ces efforts couronnés de succès au moment où il ne semble plus rester d'autre issue que la guerre entre les deux états voisins.

Je borne aux lignes qui précèdent ma lettre de ce jour ; vous lui ferez néanmoins accueil pour les brefs commentaires auxquels j'ai été obligé de me livrer sur les nouvelles intérieures et extérieures de ce jour.

Pour extrait : A. Layrou.

Bulletin Agricole

Au carreau de la halle de Paris, les cours actuels se raisonnent ainsi : farines six marques de 59.50 à 60 fr. (les 457 kil.) ; blés marchands de 31 à 32 fr. (les 420 kil.) ; seigles, peu recherchés de 21 à 21.50 (les 415 kil.) ; orges, sans beaucoup de demandes non plus, de 20 à 20.25 (les 400, avoines, délaissées, de 20.50 à 20.75 (les 400 kil.). Le tout en gare d'arrivée. L'administration de la Guerre a essayé...

Correspondance des Départements.

Bandol (Var). 19 décembre. — Les craintes d'une nouvelle sécheresse sont entièrement dissipées; une pluie, qui a duré quarante-huit heures, est venue donner des espérances pour l'année prochaine, mais cela n'a pas fait baisser le prix des vins, les propriétaires étant persuadés qu'ils s'écouleront tous avant la prochaine récolte.

L'Etat vient de mettre aux enchères, au port de Toulon, pour livrer dans les ports du Nord, 28,000 hectolitres de vin; deux négociants du Languedoc sont demeurés adjudicataires.

Les négociants de notre département, vivement contrariés de ce qu'ils ne peuvent faire agréer les vins au port de Toulon, où ils seraient en mesure, en cas de rejet, de remplacer promptement les vins non acceptés, sont obligés de tenir leurs prix beaucoup plus élevés, car ils se trouveraient dans l'impossibilité de remplacer promptement des vins qui seraient refusés à Brest ou dans tout autre port du Nord.

Voilà ce qui est cause que notre département demeure toujours étranger à cette fourniture qui se renouvelle toutes les années.

Pézenas (Hérault), 19 décembre. — La stagnation des affaires reste toujours la même, et nous n'avons, cette fois encore, rien à signaler dans le domaine commercial. Rien de changé non plus aux prix précédemment pratiqués. On ne saurait regarder comme mouvement caractéristique de baisse les demi-concessions faites par quelques rares propriétaires qu'éprouve la mévente actuelle peut-être, que précède peut-être bien aussi la lenteur avec laquelle s'opère le dépeuplement de leurs vins. En dehors de ses transactions, il ne s'est fait que très-peu de chose; la feuille de Cete nous signale seulement à la dernière heure 500 muids environ vin rouge, domaine de Farlet, vendus 148 fr.; — une autre partie de Gigean, vin rouge avec bourret, à 110 fr. les 700 litres.

St-Péray (Ardèche), 19 décembre. — La vigne se trouve dans un état satisfaisant pas de marque de maladie. Les ceps sont très-sains; ce qui nous fait espérer une bonne récolte prochaine.

On provigne et on taille la vigne par un temps très-doux, car il y a près d'un mois que nous avons toujours le vent du Midi. Il y a tout lieu de croire que ce temps-là est très-favorable aux travaux qui se pratiquent en ce moment dans les vignes. (Moniteur vinicole.)

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DA, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows for Dec 24 (Jeudi, Fête de St-Etienne), 25 (Vendredi, Nativité), 26 (Samedi, St-Etienne, Foires de Lalbenque, Martel, Teyssieu).

Chronique locale.

La session extraordinaire des Conseils généraux.

Un décret impérial en date du 19 décembre, et contresigné par M. de Forcade, convoque les Conseils généraux en session extraordinaire à l'effet de délibérer sur les questions relatives aux chemins vicinaux, ainsi que sur les autres affaires urgentes que les préfets croiront devoir leur soumettre.

D'après cette formule, la réunion de l'assemblée départementale n'embrasse pas seulement les questions si importantes, les intérêts si divers qui se rattachent au rapide achèvement des voies de communication; elle s'applique également aux autres objets soumis à leur décision pendant les sessions ordinaires. Nous prenons la liberté d'appeler sur ce point l'attention de nos concitoyens, et en particulier des magistrats municipaux. Il est un nombre de projets de réformes, qui, pour telle ou telle raison, n'ont pu être résolues au mois d'août par le Conseil général. Voilà une occasion précieuse, une heure propice d'y aviser.

Mais il n'y a pas de temps à perdre. Sans compter les fêtes de Noël et du Jour de l'An, le 11 janvier sera bientôt venu. Par conséquent, c'est aux maires et adjoints, puis aux personnes intéressées dans les questions qu'il s'agit de résoudre, à se mettre sans retard en mesure vis-à-vis de l'administration préfectorale. On a pour...

et bienveillants: le membre du Conseil d'arrondissement d'abord; le membre du Conseil général ensuite.

Quant à l'objet spécial de la convocation des mandataires locaux, c'est-à-dire les résolutions qui concernent les routes vicinales, nul besoin de stimuler les municipalités, non plus que les habitants, riverains et autres. Selon le mot de Figaro, l'intérêt de chacun répond de la vigilance de tous. Disons que cette activité sera d'autant plus efficace qu'elle se produira avec accord et solidarité. C'est aux communes groupées en vue d'un chemin collectif à réunir leurs efforts, leurs sacrifices, afin que le Conseil général soit mieux disposé à leur venir en aide.

Bornons ici, pour le moment, ces observations rapides et préliminaires. Nous y reviendrons au premier jour. Ce sera pour insister sur la question de l'emprunt vicinal et sur sa répartition. A la veille des rois, on peut se permettre cette métaphore, que du gâteau à distribuer les meilleures parts doivent être pour les campagnes, et les moins fortes pour les villes. Celles-ci ont souvent le superflu, tandis que les autres manquent parfois du nécessaire. LAFFITE

L'élection du membre du Conseil d'arrondissement pour le canton de Latronquièrre, en remplacement de M. Larroussille, décédé, a donné le résultat suivant:

- M. Piales d'Axtrez..... 1,425
M. Depeyrot..... 1,023

L'administration vient d'accorder une gratification de 10 fr. à chacun des nommés Delsoy (Jean), Magot (Pierre), Guiral (Jean), et Roussy (Etienne) de Bouziès, à raison du courage et du dévouement dont ils ont fait preuve pour porter secours à six personnes qui se noyaient dans la rivière du Lot, le 5 juin dernier.

ACADEMIE DE TOULOUSE.

AVIS

Les aspirants au titre d'officier de santé ou de pharmacien de 2e classe, sont prévenus que les examens pour l'obtention du certificat de grammaire, exigé à l'effet d'être admis à prendre la 1re inscription, auront lieu le Jeudi, 7 janvier 1869, à 8 heures du matin, dans les locaux de l'école de médecine. Les inscriptions seront reçues au Secréariat de l'Ecole, sur la production de l'acte de naissance des candidats et d'un certificat de bonnes vie et mœurs.

La nomination de M. l'Abbé Labro, curé de Cahus, à la cure de Souillac, a été agréée par décret du 18 novembre.

La nomination de M. l'Abbé Lagrange, curé de Calviac, à la cure de Cahus, a été agréée par décret du 10 décembre.

M. l'Abbé Doucet, vicaire d'Anjols, a été nommé curé d'Anjols.

Le tirage de la Loterie, des Dames de la Providence, aura lieu le 30 décembre à l'Hôtel-de-Ville.

Les lots seront exposés à partir du dimanche 27. On pourra les visiter de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

L'Impératrice a offert, cette année, deux magnifiques vases en porcelaine de Sèvres.

Les Lettres d'Obédience.

On lit dans le Bulletin du ministère de l'Instruction publique, publication officielle:

« Aux termes de l'article 49 de la loi du 15 mars 1850, les lettres d'obédience tiennent lieu de brevet de capacité aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat. »

« Par une heureuse innovation due à l'initiative de Mgr l'évêque de Valence, l'application de cet article est entourée dans son diocèse de garanties spéciales. Une commission composée de Mgr l'évêque et d'ecclésiastiques soumet depuis un an à un examen d'aptitude sérieux toutes les religieuses appartenant à des congrégations enseignantes. Avant d'être admises à la profession ou à prononcer des vœux, les religieuses doivent présenter le diplôme ou brevet de capacité volontaire que délivre cette commission. Ce brevet est revêtu du sceau de Mgr l'évêque. »

« Pendant le cours de cette année, deux novices, refusées à l'examen, ont dû quitter le voile pour le bonnet de converses, ne se sentant pas la vocation et l'aptitude nécessaires pour poursuivre des études pédagogiques. »

La rédaction de cette note, le caractère du recueil où elle est insérée, montrent la satisfaction que le Gouvernement éprouve de voir restreindre le privilège accordé aux con-

par Mgr l'évêque de Valence témoigne de la sollicitude du prélat pour l'efficacité de l'instruction primaire, nous y voyons un hommage au principe d'égalité, qu'il importe plus que jamais, en ce temps et en ce pays, de dégager de toute atteinte. Cela est vrai surtout à l'égard du corps enseignant, pour lequel les familles demandent, avec raison, des garanties spéciales d'aptitude.

Or, le législateur, avec d'excellentes intentions, nous n'en doutons point, n'est-il pas allé contre le principe d'égalité en introduisant dans la loi de 1850 le paragraphe sur les lettres d'obédience? N'a-t-il pas institué un privilège dont les corporations enseignantes souffrent plus, en réalité, qu'il ne leur est profitable? Avant l'acte judiciaire de Mgr l'évêque de Valence, un grand nombre de faits, sans compter la polémique des journaux, avaient répondu à ces questions. N'a-t-on pas vu, récemment, à Lille et dans d'autres localités, les écoles de la doctrine chrétienne désorganisées, ou même interdites, parce que l'autorité municipale exigeait que ceux des frères instituteurs en possession seulement du certificat d'obédience fussent munis, de même que leurs compétiteurs laïques, du brevet capacitaire?...

La loi de 1850, qui a modifié celles qui l'avaient précédée, est à réformer elle-même en maint endroit, notamment pour ce qui regarde la situation pécuniaire des instituteurs et des institutrices. Il convient d'en faire disparaître l'espèce de faveur, plus apparente que réelle, accordée aux congrégations enseignantes. Les vœux monastiques ne dispensent point du savoir nécessaire à la direction d'une école de filles ou de garçons. Et la preuve que les exigences du brevet ne sont pas insurmontables, c'est qu'il y a eu seulement deux postulantes refusées parmi le grand nombre de celles admises aux examens que Mgr l'évêque de Valence a organisés dans son diocèse.

En ce qui concerne particulièrement les instituteurs-adjoints et les sous-maîtresses primaires, il nous semble que rien ne s'oppose, jusqu'à la révision de la loi, à ce qu'on leur délivre un brevet temporaire, moyennant lequel les uns et les autres exerceraient dans les classes laïques ou congréganistes. Ce serait une sorte de stage où se fortifieraient ceux qui ont la vocation de l'enseignement et aussi ceux qui n'en sauraient pratiquer les rudes devoirs apprendraient qu'il vaut mieux ne pas embrasser un état que de le mal remplir. L'égalité dans le droit et dans le devoir recevrait une nouvelle consécration, et personne ne pourrait plus dire, avec apparence de justice, qu'il y a deux poids et deux mesures en fait d'enseignement populaire.

M. l'inspecteur d'académie vient d'adresser aux Instituteurs du Lot, la circulaire suivante:

Monsieur l'Instituteur,

Désireux, comme tous vos collègues, de coopérer utilement à l'œuvre si méritoire de la rédemption du peuple par l'instruction, vous n'avez pas attendu, je le sais, une nouvelle invitation de ma part, pour rouvrir, durant la période hivernale 1868-1869, vos classes du soir, et pour y convier, par l'attrait de l'étude, les élèves adultes et les conscrits illettrés de la commune où vous exercez.

Je ne viens donc pas, aujourd'hui, faire appel à votre zèle, il m'est connu, ni vous recommander, au nom de M. le Préfet et au mien, de seconder, avec toute l'ardeur possible, les nobles efforts et l'initiative puissante de M. le Ministre de l'Instruction publique; je veux, seulement, exposer rapidement à vos yeux, dans la présente circulaire, les progrès très-marqués qui se sont accomplis, ici, depuis un quart de siècle, dans le service de l'instruction primaire, et vous faire, en même temps, mesurer la distance qui nous sépare encore du but désiré.

Si l'on se reporte, en effet, à vingt-cinq ans en arrière, et si, par exemple, l'on compare la situation de l'enseignement primaire, telle qu'elle était dans le Lot en 1842 et telle qu'on la voit en 1868, on sera justement frappé de la différence notable qui existe entre ces deux époques et de la marche toujours ascendante de l'instruction primaire. Les écoles ne sont-elles pas mieux installées et en plus grand nombre? Ne sont-elles pas fréquentées, d'une manière plus régulière, par une population dont le chiffre a plus que doublé? L'enseignement n'est-il pas plus méthodique et plus fécond en bons résultats? Les instituteurs eux-mêmes ne sont-ils pas mieux rétribués et plus satisfaits de leur position? Enfin, les cours du soir, qui donnaient à peine signe de vie en 1865, ne sont-ils pas, dès ce moment, en pleine activité dans les 319 communes du département et suivis par 6,000 adultes?

Voilà, sans doute, un de ces progrès dont il est permis de se féliciter, et dont il est juste aussi d'attribuer, en grande partie, le mérite aux louables efforts de MM. les Instituteurs. Mais faut-il s'en tenir là? N'est-ce pas encore à désirer? Je ne le pense pas, Monsieur l'In-

stituteur, et je n'en veux d'autres preuves que la carte scolaire de l'instruction primaire en 1867 dans l'Académie de Toulouse, et la carte statistique de l'instruction primaire en France, de 1832 à 1868.

Le département du Lot ne figure plus, il est vrai, sous le rapport de l'instruction, parmi les départements atardés de l'Empire, mais occupe-t-il auprès des autres le rang qui lui appartient? Les adultes illettrés ne sont-ils pas malheureusement en trop grand nombre, et devons-nous attendre plus longtemps pour les arracher à l'ignorance? Ces teintes noires qui, sur la carte de l'Académie, obscurcissent encore plusieurs de nos cantons, ne faut-il pas les dissiper au plus tôt?

Pour atteindre ce résultat, objet suprême de nos efforts, il importe que nous nous mettions tous résolument à l'œuvre, et que réunissant, comme en un faisceau, toutes nos forces et toutes nos volontés, nous parvenions enfin à donner au département du Lot la place qui lui est due.

Courage donc, Monsieur l'Instituteur; poursuivez votre labeur, sans hésitation et sans arrière-pensée, et sachez bien qu'outre la satisfaction que vous éprouverez en vous-même du devoir virilement accompli, vous trouverez encore dans les dispositions bienveillantes de la loi du 10 avril 1867 la juste rémunération du surcroît de travail que vous vous serez volontairement imposé.

Vous voudrez bien adresser tous les mois à M. l'Inspecteur primaire le bulletin de vos cours du soir. Ces bulletins mensuels, j'aurai l'honneur de les placer moi-même sous les yeux de M. le Préfet qui pourra juger ainsi de la régularité et de l'exactitude que vous apporterez dans l'accomplissement de votre tâche.

Nous pourrions, en outre, apprécier les résultats de vos travaux et les progrès de vos élèves à la prochaine exposition scolaire, car l'heureux essai qui a été fait en 1868 nous est un sûr garant du succès plus complet qui attend l'exposition de 1869.

Recevez, etc. J. DURAND.

Le cadavre de la femme G..., noyée il y a quelques jours, a été trouvé au rocher de Lagaspie.

Divers articles nous parviennent sans signature. Nous renouvelons à nos correspondants anonymes ce que nous avons déjà dit bien souvent: aucun article dont nous ignorerons l'origine ne sera publié dans notre journal. A. LAYTOU.

ADJUDICATION

Route Impériale n° 411, de Milhan à Tonneins.

Le 15 Janvier 1869, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour le rechargement de la Route Impériale n° 111.

La dépense est évaluée à la somme totale de..... 25,000 fr. 00 c.

Le cautionnement est fixé à la somme de..... 630 fr. 00 c.

Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

du 18 au 23 décembre.

Naissances. Lafarge (Marie), rue du Château. — Laucoce (Antoine-Pierre), rue Mascoutou.

Décès. Curoux (Françoise), 26 ans, née à Fuy-l'Évêque, épouse Camy, rue Coin-de-Lasté. — Brousse (Marie-Adèle), 35 ans, épouse Gailhard. — Tulet (Catherine), 30 ans, épouse Clavières, rue Ste-Barbe. — Astruc (Jean), maçon, 82 ans, rue Brives.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 20 Décembre 1868. 13 versements dont 4 nouveaux 2,600 » 6 remboursements dont 4 pour solde 645 82

Pour la chronique local: A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans, moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 49, rue Napoléon.

taux d'avoine à livrer en avril, mai et juin. Les offres ont été de 10,500 quintaux; 1,500 seulement ont été acceptés, la blanche à 24.29, la noire à 25.25 (les 100 kil.) rendus aux magasins militaires.

D'après les avis de l'étranger, il règne un grand calme sur le marché Anglais, en Hollande, en Belgique, en Russie; l'Allemagne est ferme, il y a même de la hausse à Cologne; la Hongrie continue d'expédier sur l'Espagne. En Amérique, les affaires ne présentent guère plus d'activité qu'en Europe pour le moment.

Le temps d'arrêt signalé depuis trois semaines sur les transactions vinicoles, semble vouloir cesser. On voit des acheteurs assez nombreux et plus faciles dans les pays de production, notamment dans le centre et l'Est. Le Midi attend que ses vins « se fassent » et n'est pas d'ailleurs, passé de vendre. A plus forte raison le Bordelais, la Bourgogne, la Champagne, la Dauphiné, etc. Les prix se tiennent, mais sans pencher vers la hausse. à l'Entrepôt et à Berzy.

En fait de spiritueux, la situation est analogue. Les trois-six du Languedoc, les eaux-de-vie d'Armagnac, de Béziers, de Montpellier, sont fermement tenus. Il en est de même dans les Charentes. Sur place de Paris on cote: les alcools betteraves disponibles 74.50 (l'hect.). Languedoc 106 à 107.

Nous signalons une légère hausse sur les huiles. Le cours du marché central est 77.75 (les 100 kil.) Graine 23.50 (l'hect.). Le Stock reste considérable et la récolte en terre s'annonce favorablement.

Il y a aussi quelque raffermissement à l'égard des sucres bruts, qui sont demandés à 71 fr. (les 100 kil.). Les raffinés sont descendus de 3 à 4 fr. (125 à 126 fr.) par suite d'achats considérables et avantageux faits à l'étranger.

Le commerce du bétail continue à se ressentir de la difficulté de l'engraissement, c'est-à-dire de la cherté croissante du fourrage. Le marché de La Vilette est largement approvisionné. Il y a paru, lundi et jeudi, en total, 4806 bœufs et 24,171 moutons. Le prix moyen a été de 4.13 pour les premiers et de 4.49 pour les seconds. Les belles sortes, venant du Nivernais, de la Normandie, etc., sont recherchées. Le marché aux porcs a reçu jeudi 3,960 têtes, aisément vendus au prix moyen de 1.50 (le kil.) Sur les premières foires hivernales des départements, on voit moins de bétail qu'il y a cinq ou six semaines. C'est que, pour le motif signalé plus haut, le dépeuplement commence à se faire dans les étalles et dans les bergeries.

Pour extrait: A. Laytou.

Bulletin Vinicole

Nous n'avons pas encore à constater précisément une reprise générale du commerce des vins, mais à reconnaître des tendances, des dispositions qui indiquent dans quelle direction il va se mouvoir, et quelle pourra bien être la marche prochaine des affaires.

A vrai dire le commerce n'a sérieusement interrompu ses achats que dans la région du midi, par la raison que le vin s'y dépeuple lentement, qu'il paraît devoir être long à se faire, à devenir potable, et qu'il est d'un prix élevé. Ces circonstances particulières au Midi semblent avoir temporairement éloigné les acheteurs de cette importante contrée, pour les rejeter dans les régions du centre et de l'Est, où ils n'ont pas cessé de faire d'importantes affaires. Le Cher, la haute et basse Bourgogne sont devenus les centres d'opérations considérables; et bien qu'elles s'y soient légèrement ralenties depuis quelques semaines, elles n'ont cependant jamais paru devoir y être suspendues comme elles le sont dans le Midi. Loin de là, elles semblent être sur le point de reprendre une activité nouvelle, sous la pression des besoins qui, de toutes parts, se manifestent dans la consommation.

Cette année les vins des Bourgognes, du Cher, de l'Est, etc., ont une constitution, qui leur permet de satisfaire, presque sans mélange, ou tout au moins sans addition importante de vins du Midi, le goût des consommateurs; ils sont doués d'une précocité remarquable et de qualités qui sont de nature à leur conserver la vogue dont ils jouissent à si juste titre depuis longtemps déjà. Ainsi nous n'appréhendons pour ces régions ni une interruption sérieuse des achats, ni une baisse de prix qui ne permettent plus le vide qui, tous les jours, se fait de plus en plus dans les caves et la rareté croissante du produit. Cette baisse, du reste, ne se manifeste nulle part, les prix se montrent fermes même dans les régions momentanément délaissées; la tendance à la hausse domine dans les contrées du centre et de l'Est, et notamment dans les vignobles du Cher, de haute et basse Bourgogne, de la Loire et de la Moselle, etc., etc.

Pour extrait: A. Laytou.

DANS TROIS JOURS

tirage DÉFINITIF de la Loterie municipale de la ville de Châteauroux, de tous lots et gros lot de

100,000 FR. POUR 25 C

Adresser (mandat-poste ou timbres-poste) 5 fr. au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, pour recevoir, par retour du courrier, vingt billets assortis pour toutes chances, avec 20 chances de gagner le gros lot de 100,000 fr.

On recevra en plus (gratis franco) le volume indispensable à tous ceux qui ont des billets, — contenant les 9,800 n° gagnants des 36 loteries dont le Bureau-Exactitude a placé des billets.

Le tirage définitif de cette loterie municipale ne sera retardé sous aucun prétexte. Dernière occasion de gagner le gros lot de 100,000 fr.

Si la Sténographie ou l'art d'écrire aussi vite que la parole au moyen de signes et abrégés conventionnels, n'est pas entrée dans les habitudes, malgré les services qu'elle peut rendre ; si elle est, en quelque sorte, restée le privilège d'un petit nombre de personnes, c'est que les méthodes sténographiques, publiées en assez grand nombre jusqu'à ce jour, présentaient une étude aride et rebatante.

Sous ce rapport, la Sténographie-Duployé — ainsi appelée du nom de son auteur — que nous avons sous les yeux, est destinée à faire dans cet art une révolution complète. Avec cette méthode, dégagée des difficultés qui se trouvent dans les autres traités et qui en rendent la compréhension difficile, on peut, en quelques heures, sans guide, sans maître, apprendre à écrire en sténographie, et posséder promptement une écriture plus rapide que tout autre.

Le système Duployé est simple et conçu d'après un plan où tout s'enchaîne dans un ordre parfaitement méthodique. Ce qui n'est pas un médiocre éloge pour ce système,

c'est que des professeurs de sténographie — ceux du moins qui se dévouent de bonne foi à l'enseignement de cet art — se plaisent à constater la supériorité de la Sténographie-Duployé. En effet, rien ici ne se rencontre qui ennuye, qui décourage, qui fatigue l'intelligence ; rien ne rappelle cette étude que, jusqu'ici, on considérait comme difficile et rebatante, et à laquelle on renonçait presque aussitôt qu'on l'avait commencée. Ce qui nous permet de dire que cette méthode constitue vraiment la Sténographie unique, tant elle est facile à saisir en même temps que complète.

Maintenant, si on passe aux applications utiles que la Sténographie recevra dès le moment où, grâce à la méthode Duployé, elle se vulgarisera, on est frappé du nombre de ses applications. Ici, on l'emploiera pour rendre plus prompt encore l'expédition des correspondances commerciales dont on recherche avant tout la concision ; là, en dehors des tribunaux et des séances législatives, la Sténographie apportera son concours à tous les jeunes gens qui fréquentent nos écoles et qui veulent conserver vivante la leçon du professeur et garder la trace d'une parole trop souvent fugitive. Et puis, tant la Sténographie-Duployé présente dans son étude de charmes et d'attrait, elle entrera forcément dans l'éducation comme un art d'agrément. Le nombre de connaissances qu'on peut acquérir facilement, surtout dans la pratique, n'est pas si commun qu'on ne puisse prédire à ce nouveau système d'écriture un succès que justifiera son enseignement, n'exigeant de tout élève, jeune ou vieux, que quelques heures d'attention et de bonne volonté.

Au moment du renouvellement de l'année, le JOURNAL FINANCIER se borne à rappeler son existence. Sa réputation d'exactitude et d'impartialité est établie. Tout détenteur de rentes, d'actions ou d'obligations, qui a besoin d'être renseigné sur les causes des mouvements de la Bourse, ne

saurait consulter un meilleur guide. Pour le prix modique de 8 fr. par an, le Journal financier fournit chaque dimanche à ses abonnés, dans un numéro de 16 pages, tous ces renseignements, y compris les listes officielles des tirages. Il publie, en outre, une revue commerciale et agricole. On s'abonne en envoyant 8 fr. pour l'année (52 numéros), ou 4 fr. pour six mois (26 numéros) en mandat ou timbres-poste, à M. ROUSSET, rédacteur en chef du Journal financier, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires à Paris. L'Almanach financier pour 1869, un volume de 150 pages, est donné gratuitement en prime à tout abonné d'un an inscrit avant le 1^{er} janvier et qui ajoutera aux 8 francs, prix de l'année, 20 centimes pour le port de l'Almanach.

A l'approche du nouvel an, nous signalons aux familles comme le plus intéressant cadeau d'étranges littéraires et scientifiques, les Merveilles de la science ou Description populaire des inventions modernes, par M. LOUIS FIGUIER. La réputation de cet ouvrage n'est plus à faire : les deux premiers volumes contenant la vapeur, l'électricité, l'aéronautique, etc., ont obtenu le succès le plus retentissant. Photographie, poudres de guerre, armes à feu portatives, bâtiments cuirassés, drainage, pisciculture, tels sont les éléments qui composent le 3^e volume, illustré de plus de 600 gravures. (Chaque volume se vend séparément 10 fr., broché ; chez Furne, Jouvet et Co, 45, rue Saint-André-des-Arts, à Paris, et chez tous les libraires des départements.

M. de la Blanchère, chez les mêmes éditeurs, publie un ouvrage intitulé : Voyage au fond de la mer. Dans le but d'amuser la jeunesse en lui donnant le goût des sciences naturelles, il initie le lecteur, par une étonnante fiction, aux merveilles du monde sous-marin. Un beau vol., orné de 16 planches coloriées en chromolithographie. Prix, broché : 8 fr.

Le succès de la Liqueur Bénédicte de l'abbaye de Fécamps augmente chaque jour. Son goût exquis et ses qualités hygiéniques lui ont valu de nombreux témoignages de sympathie de nos célébrités médicales. C'est d'ailleurs la meilleure liqueur de table connue. Médaille d'or à l'exposition du Havre.

Avis. — Aux lecteurs, atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE ROULLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

L'Annuaire Encyclopédique du 19^e siècle, après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé sur la Codéine, et des expériences médicales, qui ont mis en évidence ses remarquables propriétés ajoute : De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes de la phthisie pulmonaire, la Bronchite, la Grippe, les Rhumes, etc., la Codéine est le plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et Sirop, et son nom est désormais inséparable de ce précieux médicament.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Maturé, avoué.

La vente des immeubles saisis au sieur Jean Avezou, cultivateur au Colombié, aura lieu le 29 décembre, à une heure de relevée, au tribunal de Gourdon.

(Extrait du Gourdonnais, du 17 décembre 1868.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

L'expropriation pour cause d'utilité publique du sieur Mespoli (Baptiste), propriétaire à Cornac, a été ordonnée par jugement du tribunal de Figeac, en date du 4 décembre 1868.

Etude de M^e Marins Bételle, avoué.

Vente a été faite par les époux Teulière à la commune de Saint-Pierre-Toirac. d'une maison d'habitation, grange et jardin, le tout contigu.

Notification de l'acte de vente a été fait à M. le Procureur impérial et aux vendeurs. (Extrait du Mémorial de Figeac, du 19 décembre.)

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors

Commune de Touzac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal de grande communication, numéro 8.

PONT SUSPENDU SUR LE LOT A TOUZAC.

ETABLISSEMENT DE L'AVENUE RIVE GAUCHE.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Touzac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par l'établissement de l'avenue rive gauche du Pont suspendu sur le Lot, à Touzac, pour le service du chemin vicinal de grande communication, numéro 8, de Cahors à Touzac, présenté en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui dix-neuf décembre mil huit cent soixante-huit, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du vingt-deux au trente et un décembre courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Touzac, le 19 décembre mil huit cent soixante-huit.

Le Maire, Signé : COSTES.

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement.

Pour tous les extraits et articles non signés à Layton.

CAFÉ DES GOURMETS

Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange.

Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du Café des Gourmets en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.

Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE.

Le Café des Gourmets n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867.

La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le Café des Gourmets, ni de produire des contrefaçons : les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre.

La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866 ; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.

LES CHOCOLATS

Et le Tapioca des Gourmets préparés par MM. TREBUCIEN FRÈRES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'étranger, chez les principaux commerçants.

Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et marchands de comestibles.



EXCELLENT POTAGE TAPIOCA-SARDA

GARANTI PUR BRÉSIL PRÉPARÉ POUR POTAGES ET ENTREMETS SAGOU DE L'INDE PRÉPARÉ POUR POTAGES FARINE DE LÉGUMES CUITS POUR PURÉES

SARDA & Co, chocolatiers, BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, banlieue de Bordeaux.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

A ASSIER.

Départ de Cahors :

Départ d'Assier : 4 h.

44 h. du soir.

après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Librairie agricole de la Maison rustique, 26, rue Jacob, à Paris. ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT DE POSTE

LE BON FERMIER POUR 1869 AIDE-MÉMOIRE DU CULTIVATEUR 1400 p. et 100 gravures Prix : 7 francs

MAISON RUSTIQUE DES ENFANTS PAR M^{me} MILLET-ROBINET 7^e ÉDITION, Broché : 7 fr. 25 et relié : 10 fr. 25

MAISON RUSTIQUE DES DAMES PAR M^{me} MILLET-ROBINET 7^e ÉDITION, Broché : 4 fr. 50 et relié : 5 fr. 50

LE BON JARDINIER POUR 1869 AMMANACH HORTICOLE Volume in-12 de 1000 pages Prix : 7 francs

POSTE AUX CHEVAUX ANDRAL. Viturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

FARINE MEXICAINE

DEL DOCTO BENITO DEL RIO, DE MEXICO.

De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un phthisique, de s'écrier : il est poitrinaire ! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien ! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE ; Dieu, à côté du mal, a placé le remède, il ne s'agit que de le trouver et de l'employer ; cette noble tâche était dévolue à el Docto Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus ; son action réparatrice et fortifiante, agit directement sur la tuberculisation et la granulation des poumons ; facilite la cicatrisation des plaies qui se forment très promptement. Raresment la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune ; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer ; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles.

On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que MM. BARLERIN et Co, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

Dépôts : PARIS, 10, galerie Vivienne, et 64, rue Basse-du-Rempart, pharmacie Hauduc-Lauras ; LYON, 114, quai Pierre Seize ; et à Cahors, dans toutes les principales pharmacies et épiceries du département du Lot.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

TBLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROULLÉ (Extrait de plantes marines) ; — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE

PAR F. DELROUS,

Instituteur public, à Blars (Lot), par Marcillac.

On recevra franco, cette Méthode incomparable, en adressant 2 timbres-poste de 20 centimes à l'auteur.

Etude de M^e L. LABIE, notaire à Cahors.

A VENDRE

Un petit domsine (ancienne propriété de M. Graniou), situé à Cahors, faubourg St-Georges, composé de Maison de Maître, Jardin, Vigne, Terre propre à la culture du Tabac, belle Orangerie.

S'adresser au dit M^e LABIE, ou à M. PALAME, à Cahors, place de la Gendarmerie. On donnera les plus grandes

A VENDRE UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâiments nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement. Source d'eau vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contigu et attenant à la route départementale n° 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOUS, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farinier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Écrire : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signatures :

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahors, CAMBRONAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Gagnac, LAFON-BESURRE. D. à Gourdon, CARRON.



MAL DE DENTS Guérison instantanée par la PYRÉTHRENE LAHAUSSOIS